

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Triel-sur-Seine (78510)

Réponses de Michel Poirot, au nom de la liste « Triel Renouveau »

— le 11/03/2020 à 13:12 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le vélo est une composante des mobilités. Dans ce domaine, notre engagement prioritaire sur lequel nous agissons sans délai est l'accessibilité.

Pour ce faire nous sécuriserons le trottoir côté impair entre Senet et la Maison de Santé pluridisciplinaire.

Le développement des transports en commun avec un réseau de navettes propres synchronisées avec EOLE est notre objectif pour 2024, arrivée d'EOLE.

Le réseau de navettes nécessite des rotations rapides et plutôt que de construire une hypothétique passerelle, nous voulons leur donner priorité ainsi qu'aux autres transports collectifs et vélos.

Cette priorité sur le pont est partie d'une voie dédiée 2 roues entre Senet et la future gare, première étape d'un plan vélo plus ambitieux à concerter en début de mandat avec TOUS les Triellois.

Action n°2 : je m'engage

Affecter au moins 5% du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Triel Renouveau consultera les Triellois sur l'orientation budgétaire de notre ville et pourra consacrer jusqu'à 5% au budget participatif.

V. page 22 de notre programme.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

OK sur le principe, toutefois le nombre de réunion n'est pas un objectif en soi.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

* RELIER Verneuil via le pont (passerelle ou aménagement trottoir) en piste cyclable pour se diriger soit vers Vernouillet et carrefour Market soit vers le centre de Verneuil.

* Aménagement de la rue de l'Hautil après domaine de Cheverchemont pour relier les Hautillois et les communes du 95 Boisemont et Jouy le Moutier

* Vaux aménagement piste cyclable (continuité avec circuit du RER V)

* Sortie Triel vers Carrières sous Poissy réaménagement de la piste cyclable en mauvais état (RER V).

Verneuil, déjà développé ci-dessus

Cheverchemont - Hautil, sous réserve de surmonter les contraintes des zones rouges et bleues foncé du plan d'exposition aux risques d'éboulement des anciennes carrières de gypse

Vaux, avec GPSEO dont c'est la compétence

Carrières, voir aménagements prochaines de la liaison Pont d'Achères - Pont de Triel ainsi que celui de la requalification de la RD 190

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Extra-muros OK

SAS vélo OK

cédez le passage : nous privilégierons la transformation des feux en rond-point

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°6 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

C'est une nécessité et vraisemblablement la 1ère attente d'un cycliste : ne pas rentrer à pied !

Action n°7 : je ne m'engage pas

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

La Région fait un gros effort.

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Par exemple : mettre des panneaux qui annoncent l'entrée en agglomération, la limitation de vitesse, la priorité aux piétons et aux vélos, ET la distance de sécurité à respecter à côté d'un vélo : 1 mètre en ville et 1 mètre 50 hors agglomération .

Bien-sûr

Commentaires généraux

Tous les détails de notre programme :

www.trielrenouveau.fr